

MINUTES

COMITÉ EXÉCUTIF

Gand | 03 juillet 2024

1. Accueil et présentations

Le Président a souhaité la bienvenue à tous les participants à la réunion. Aucune excuse n'a été reçue avant la réunion. Le Président a proposé de modifier l'ordre de l'ordre du jour et d'organiser les élections du Président du ComEx à la suite de la discussion avec la DG MARE. Dirk Van Guyze a accepté de reporter sa présentation sur les travaux du GEM.

Points d'action de la dernière réunion (20 mars 2024, en ligne)

1	Examiner la nouvelle position concernant la RC sur les calmars et évaluer si un avis			
	actualisé du CC est nécessaire.			
	Avis soumis le 29 avril			
2	Pêcheurs de l'avenir (Fishers of the Future) : le Secrétariat assurera le suivi de la			
	réaction du CC, potentiellement avec d'autres CC, en collaboration avec Alexandra			
	Philippe qui représentera le CC EOS dans le cadre de cette initiative.			
	Lettre conjointe du CC soumise le 27 mai			
3	Le Secrétariat procédera à une évaluation de l'événement anniversaire.			
	Fait, nombre limité de réponses, bon niveau de satisfaction générale.			
4	Le Secrétariat enverra un rappel à tous les membres pour qu'ils contribuent à la			
	rédaction du Programme de Travail de l'année 20 avant le 12 avril.			
	Courriel envoyé le 21/03			
5	Le Secrétariat enverra un rappel pour les nominations au poste de Président du CC			
	EOS.			
	Courriel envoyé le 06/03			
6	L'équipe de direction discutera des mesures d'urgence à prendre si aucune			
	nomination n'est reçue.			
	CHARM 08 avril			
7	Le GT 2 assurera le suivi de la reconstitution du merlan en mer Celtique			
	Dans le GT 2			

2. Approbation des points d'action des Groupes de Travail

Voir tous les points d'action des Groupes de Travail sur ces diapositives.

Un point d'action pour le suivi de la réponse de la Commission à la lettre du CC concernant les mesures techniques dans la mer Celtique a été ajouté à la liste du Groupe de Travail 2. Patrick Murphy a indiqué qu'il espère que la Commission prendra en compte l'importance des impacts environnementaux sur les activités de pêche, car malgré les efforts des pêcheurs, d'autres



facteurs affectant les populations de poissons semblent être en jeu et il est important de les comprendre.

Les points d'action de tous les Groupes de Travail ont été approuvés.

3. Dialogue avec la DG MARE - Fabrizio Donatella, Directeur MARE C

Le Président a souhaité la bienvenue au Directeur Donatella qui a assisté à la réunion en personne et a indiqué que les membres appréciaient son implication constante au sein du CC. Il a mentionné un certain nombre de sujets sur lesquels le CC souhaiterait recevoir des nouvelles et l'avis de M. Donatella :

- Travail effectué par la DG MARE en ce qui concerne le briefing du prochain Commissaire
- Évaluation de la PCP, calendrier et implication du CC
- Possibilités de Pêche 2026 et préparation par la DG MARE des prochaines réunions bilatérales UE-Royaume-Uni.
- État d'avancement du plan d'action pour le milieu marin
- Initiative des pêcheurs de l'avenir
- Événement anniversaire du CC EOS et rapport
- Calendrier pour l'évaluation de la PCP et réunion directe avec les membres du CC comme promis par Valerie Tankink lors de la réunion COM/Secrétariats.

M. Donatella estime qu'il est important de rester en étroite communication avec le CC EOS et a exprimé sa reconnaissance pour le travail du CC qui constitue une aide précieuse pour les collègues qui bénéficient des avis et des échanges de points de vue. Il a ensuite présenté Thomas Brégeon, chef adjoint de l'unité C5, qui fait partie de l'équipe chargée des négociations avec les États côtiers et la Norvège et qui est le nouveau contact de la C5 pour le CC EOS et les autres CC.

M. Donatella a souligné que les CC sont essentiels pour la DG MARE en raison de leur large éventail d'expériences et de leur représentativité, qui rendent ces organes uniques. Il a ajouté que le CC EOS est très actif et prend de nombreuses initiatives, non seulement pour soutenir la Commission dans son travail, mais aussi pour apporter des points de vue essentiels quant à l'avenir en termes de négociations et de gestion de questions très complexes dans la région des EOS.

En ce qui concerne la préparation d'un nouveau Commissaire, M. Donatella a expliqué que dans les prochaines semaines, davantage d'informations devraient être disponibles avec notamment la confirmation du nouveau Président de la Commission, de la structure, etc. "En ce qui nous concerne, les aspects liés à la PCP (évaluation en cours, dimension externe, contenu de l'économie bleue) et tout ce qui concerne la mise en œuvre des engagements précédents font partie de notre préparation pour le futur Commissaire" a-t-il déclaré. La mise en œuvre de la PCP est au cœur de toutes les discussions. Il a expliqué que les auditions au Parlement auront probablement lieu à un moment délicat pour la DG MARE, puisque cela coïncidera avec les négociations sur les possibilités de pêche. Il a assuré aux participants que les CC seraient informés dès que les nominations et la structure de la Commission seront plus claires.

En ce qui concerne le calendrier d'évaluation de la PCP et la contribution des CC, M. Donatella a expliqué qu'il s'agit d'un élément clé dans la préparation de la nouvelle Commission. Il a ajouté que la DG MARE est en train de lancer une évaluation du règlement de la PCP, en lien avec un certain



nombre d'initiatives en cours, telles que l'évaluation ex-post du FEAMP, l'évaluation à mi-parcours du FEAMPA, l'évaluation de l'Obligation de Débarquement. Une étude sera réalisée en septembre pour étayer l'évaluation de la PCP. Tout ce qui a été produit ou communiqué au sujet de la PCP par la Commission sera pris en compte dans cette étude. Il a également évoqué l'étude sur les pêcheurs de l'avenir (Fishers of the Future) attendue pour la fin de l'année 2024. M. Donatella a ajouté que la Commission a également sollicité une étude sur la gestion des capacités de pêche de l'UE afin de comprendre l'état actuel de la flotte de l'UE, les moteurs concernant son développement et les défis à relever. Il a encouragé le CC à organiser une session dédiée à la PCP avec la DG MARE afin d'avoir un dialogue sur le sujet.

M. Donatella a ensuite évoqué la communication de la Commission sur l'état des stocks décrivant l'approche à suivre pour fixer les possibilités de pêche, ainsi que la préparation des discussions bilatérales entre l'Union européenne et le Royaume-Uni. "Nous invitons le CC EOS à partager ses perspectives sur l'état des stocks et à répondre à la consultation publique qui est en cours jusqu'à la fin du mois d'août." Les possibilités de pêche dans les EOS font l'objet d'une consultation avec le Royaume-Uni, deux stocks seulement dans l'ouest de l'Irlande étant réservés à l'UE avec un TAC pluriannuel. Les consultations UE-Royaume-Uni devraient débuter dans la semaine du 21 octobre. Une réunion spéciale est organisée le 23 septembre pour confirmer les dates de consultation. La DG MARE a également organisé une réunion le 5 juillet avec tous les CC pour discuter du nouvel avis du CIEM. M. Donatella a commenté la situation extrêmement difficile dans les mers celtique et d'Irlande en ce qui concerne les avis scientifiques, qui ont diminué pour de nombreux stocks. La Commission s'efforcera de mettre à profit la flexibilité offerte par les plans pluriannuels, mais cette stratégie pourrait ne pas toujours fonctionner avec le Royaume-Uni. Il a également souligné le risque lié aux quotas limitants "choke". "Nous allons devoir examiner comment tirer parti des pratiques antérieures, telles que le TAC pour les prises accessoires, mais le cadre juridique évolue, et il faut en tenir compte."

Il a mentionné les bons résultats du Comité Spécialisé de la Pêche grâce à de très bonnes interactions avec le Royaume-Uni qui ont permis d'obtenir des résultats positifs. Le CSP a un ordre du jour chargé et un large éventail d'engagements, ce qui en fait un forum extrêmement actif. "Nous avons prouvé qu'il s'agit d'un organe qui fonctionne bien et qui a besoin d'un soutien technique permanent et d'éléments scientifiques. Le fonctionnement de cet organe nécessite beaucoup d'énergie et de ressources. Nous découvrons des éléments qui n'avaient pas été anticipés auparavant et qui doivent maintenant être abordés", a déclaré M. Donatella.

En ce qui concerne les ZMP et les PGP du Royaume-Uni, M. Donatella a souligné que les avis du CC sur les PGP sont cruciaux, étant donné que 43 d'entre eux sont en cours de préparation. Les pêches de stocks hors quota sont devenues de plus en plus pertinentes, en particulier suite à la mise en œuvre de ces PGP. "Nous devons essayer d'anticiper le travail afin d'être prêts à faire face à cette situation difficile. Nous devons disposer de données et d'informations précises concernant les activités. Le dialogue est nécessaire pour comprendre où les activités sont réellement impactées". La qualité de l'information devient encore plus cruciale pour la gestion des ZMP.

Les consultations trilatérales avec la Norvège, qui concernent l'églefin et le cabillaud dans l'Ouest de l'Écosse, devraient commencer début novembre et se dérouler parallèlement aux consultations UE-Royaume-Uni.

En ce qui concerne le Plan d'Action pour le Milieu Marin, M. Donatella a expliqué que la Commission a organisé la deuxième réunion du Groupe Spécial pour étudier les feuilles de route des États membres.



10 feuilles de route ont été reçues et sont en cours d'analyse.

En ce qui concerne le projet "Pêcheurs de l'avenir", M. Donatella a expliqué que celui-ci tente de fournir une perspective du secteur jusqu'en 2050, en allant au-delà des enjeux et des besoins actuels. L'objectif est de comprendre comment la profession est susceptible d'évoluer et la trajectoire de l'industrie de la pêche, dans le contexte d'une économie bleue en pleine croissance.

Dominic Rihan a demandé qui prendrait la relève d'Erik Lindebo, qui était chargé par la DG MARE de l'évaluation de la PCP et qui a quitté l'équipe. Il a ensuite demandé quels étaient les points de vue et le calendrier de la Commission pour la révision de l'ACC. En ce qui concerne l'initiative "Pêcheurs de l'avenir" et la communication sur l'état des stocks, il a le sentiment qu'il existe un programme sous-jacent opposant les gros bateaux aux petits bateaux. M. Rihan a souligné que ce message était dangereux et que l'accent devait être mis sur l'ensemble du secteur, qui est confronté à de nombreux enjeux.

M. Donatella a répondu qu'il ne serait pas en mesure d'apporter des commentaires sur le remplacement de M. Lindebo, car le processus de recrutement est en cours. En ce qui concerne l'après 2026, il a déclaré que la DG MARE prépare activement les choses pour être au courant de toutes les activités dans les eaux qui pourraient être concernées par un changement de régime avec le Royaume-Uni à partir de 2026, ce qui inclut le travail en termes d'évaluations juridiques et de considérations techniques. La Commission ne s'implique pas ouvertement avec le Royaume-Uni sur ce sujet en raison de la période électorale au Royaume-Uni et de leur demande de suspendre temporairement les discussions détaillées, mais la question a été mentionnée au niveau politique. Il espère que les travaux et les discussions commenceront au cours du dernier trimestre de 2024. Il a conclu en indiquant que le point concernant l'étude sur les "Pêcheurs de l'avenir" sera pris en considération.

À propos des PGP, John Lynch a estimé que même si ces plans sont encore à un stade précoce et que seuls des ajustements mineurs ont été mis en œuvre, ils ont déjà un impact sur les pêcheurs sur le terrain. Il a ajouté qu'il était important de maintenir les ambitions de l'UE en matière de sélectivité, mais qu'il était également impératif de les aligner sur celles du Royaume-Uni dès que possible. "Avoir les PGP d'un côté et la PCP de l'autre va engendrer une compétition qui pourrait très mal tourner. Nous devrions adopter une approche commune avec le Royaume-Uni", a déclaré M. Lynch. En ce qui concerne l'évaluation de l'OD, il estime qu'une évaluation approfondie est vraiment nécessaire pour obtenir l'utilisation la plus efficace possible.

M. Donatella a répondu que la DG MARE est pleinement consciente des difficultés liées au fonctionnement avec des mesures techniques divergentes et a estimé qu'il est important de déterminer dans quelle mesure la mise en œuvre de l'ACC peut être différente à l'avenir. En ce qui concerne les OD, il est d'accord pour dire qu'une évaluation de ce qui se passe et de la manière dont les différentes pratiques de pêche sont affectées est nécessaire.

En ce qui concerne les EMV, Jean-Marie Robert a déclaré que les travaux du CSTEP sont en cours et que les parties prenantes attendent davantage d'informations sur les possibilités en matière d'action et de gestion. "Cependant, nous avons également reçu des informations selon lesquelles certains sites ont déjà été fermés conformément à la base juridique. Dans ce cas, si nous pouvions fournir des preuves attestant que nous pourrions protéger les EMV, nous pourrions alors revoir la liste initiale". Il a fait remarquer que beaucoup de choses semblent être en projet et qu'une clarification concernant le



calendrier et la méthodologie du dialogue est nécessaire, ajoutant que certaines zones sont maintenant fermées, mais que le deuxième avis du CIEM de 2023 indique qu'elles pourraient être rouvertes. "Il s'agit d'une question très sensible pour les pêcheurs concernés, qui attendent toujours la décision finale.

M. Donatella a assuré M. Robert que des éclaircissements sur le calendrier et la méthodologie seront bientôt apportés. En ce qui concerne les quelques zones fermées à la suite du premier processus de mise en œuvre et qui sont susceptibles d'être rouvertes, il a déclaré que la révision prenait plus de temps que prévu. Une analyse socio-économique plus approfondie est nécessaire pour inclure davantage d'éléments afin d'envisager des mesures de gestion spécifiques pour ces zones. "Nous devrons passer par le comité des EM. Toute révision doit passer par ce processus et nous devons être sûrs que les éventuelles nouvelles propositions seront approuvées par le comité. Nous devons prendre en compte les intérêts et les attentes des parties prenantes". Pendant ce temps, si certains cas/domaines peuvent être traités par des recommandations communes, les groupes régionaux des EM devraient y travailler.

Concernant l'avis du CIEM et les réductions pour l'année prochaine, et plus particulièrement dans le cas du merlu, M. Murphy a déclaré que le secteur était confronté à une diminution massive du nombre de navires et d'opportunités. D'autres défis potentiels importants pour le secteur proviennent du déplacement des ZMP et des ERM et de la renégociation de l'ACC. Il a vivement incité M. Donatella à se pencher sur la question de la certification des veilleurs, car la formation des personnes est difficile à mettre en place. L'avenir des pêcheurs s'annonce très difficile, dans la mesure où des personnes ont investi d'énormes sommes d'argent dans des navires alors qu'il devient de plus en plus difficile d'en tirer un revenu. "Il y a d'autres aspects que les avis scientifiques que nous devons prendre en compte lorsque nous envisageons de fixer les Possibilités de Pêche." Le programme du FEAMPA doit être examiné et il a salué l'exercice d'évaluation à mi-parcours. Il s'est dit d'accord avec le point de vue de M. Rihan concernant les "pêcheurs de l'avenir".

Le Président a ajouté que parmi les aspects devant être pris en compte dans l'avis sur les possibilités de Pêche, il y a la recommandation pour la Commission de regarder au-delà de l'avis principal. Il estime également que deux des points mentionnés par M. Donatella, à savoir l'évaluation de la flotte de l'UE et l'évaluation de la gestion de la capacité, devraient être maintenus à l'ordre du jour du CC.

M. Donatella a répondu que la certification n'était généralement pas un domaine dans lequel la DG MARE était traditionnellement très active, mais cela est très important et l'impact qu'elle peut avoir sur la capacité du secteur à attirer des équipages est essentiel. "Nous devons garantir que nous pouvons faire le maximum pour sécuriser l'environnement dans lequel le secteur opère en termes de réglementation et de protection, en examinant de quelle manière nous pouvons envisager l'avenir afin d'offrir plus de sécurité au secteur". Il a pris note du point concernant l'avis scientifique principal, qui demeure la règle en la matière. Toutefois, il a confirmé que la Commission examinera le contenu de l'ensemble de l'avis lors de la préparation de la stratégie de négociation.

Durk van Tuinen a évoqué la période électorale au Royaume-Uni et le plan du parti travailliste appelant à une interdiction totale de la pêche de fond dans les ZMP. "Nous devons nous préparer à la fermeture de 178 ZMP dans les eaux britanniques, cela aura un impact énorme sur les pêcheurs de l'UE, et il faut déjà agir sur ce point."

M. Donatella a confirmé que ces éléments étaient en cours de réflexion. La Commission devra établir



une bonne relation de travail avec le vainqueur des élections, quel qu'il soit, et c'est ce à quoi elle se prépare.

José Beltran a fait référence aux nombreuses enquêtes en ligne sur les différentes politiques/questions relatives à la gestion des pêches, ouvertes à l'opinion publique et auxquelles tout citoyen peut participer. S'il est vrai que les citoyens doivent pouvoir s'exprimer, l'opinion du grand public doit être pondérée par l'avis des professionnels qui connaissent exactement les défis et la manière dont les choses fonctionnent dans le secteur. En ce qui concerne l'OD, il a fait part de sa conviction selon laquelle la conception n'était pas correcte dès le départ, que le secteur n'était pas impliqué et qu'en conséquence, des situations très difficiles sont apparues, au point qu'il est presque impossible pour les pêcheurs de se conformer à l'OD. Il estime qu'une réflexion sur ce point est nécessaire et que des changements doivent être apportés en conséquence. M. Beltran a ensuite mentionné la présentation de la Loi sur la Restauration de la Nature par la DG ENV lors de la réunion du Groupe de Travail Horizontal. Selon lui, cette loi a une approche très générale et, lorsqu'il s'agit du milieu marin, la plupart des mesures semblent évoluer autour du secteur de la pêche. En ce qui concerne les EMV, certains engins ne peuvent être utilisés que dans les zones d'EMV et n'ont pas d'effets négatifs sur les EMV. Il a ajouté que rien ne prouve que ces écosystèmes ont été perturbés au cours d'opérations impliquant des palangres de fond. Les fermetures proposées et adoptées ont créé un ensemble de circonstances qui ont conduit la flotte à déplacer ses opérations ailleurs, leurs engins ont changé et ils se concentrent maintenant sur des zones où d'autres engins sont utilisés, ce qui pourrait être négatif pour les stocks dans ces zones étant donné que l'effort de pêche augmente. Enfin, il estime que le projet "Pêcheurs de l'avenir" n'aborde pas correctement le renouvellement des générations et que, dans l'état actuel des choses, il n'y a pas de bonne perspective pour l'avenir de cette profession et du secteur, car les jeunes ne sont pas intéressés. "Il est difficile de continuer à travailler dans nos entreprises, même à court terme. Nous tenons à préserver la santé des habitats et des écosystèmes, nous voulons un avenir pour notre secteur, mais il est de plus en plus difficile de continuer à travailler. Nous devrions repenser le secteur et son importance pour la société", a-t-il conclu.

En réponse au sujet relatif aux EMV, M. Donatella a convenu que les préoccupations soulevées par M. Beltran et M. Robert doivent continuer à être prises en compte. Afin de proposer une révision de l'acte d'exécution, une image plus précise de la situation actuelle est nécessaire. Ce travail s'appuie sur un cadre juridique très précis, qui ne fait aucune distinction entre les engins. "Nous faisons de notre mieux pour mener à bien ce travail de révision avec les scientifiques. Nous devons disposer de tous les éléments avant qu'une décision puisse être prise", a-t-il conclu.

ACTION : Les membres enverront les questions relatives à l'intervention du Directeur Donatella au Secrétariat pour un suivi avec la DG MARE.

4. Élection du Président du CC EOS - Président du Comité d'évaluation

Mo Mathies a expliqué qu'en ce qui concerne la nomination des membres du ComEx, il y a une reconduction par rapport à l'année dernière en termes d'organisations membres, mais il y a des changements dans les représentants pour le prochain mandat pour KFO, Nederlandse Vissersbond, CNPMEM et ANOP. Les membres désignés seront nommés par l'Assemblée générale en septembre. L'Assemblée générale désignera également les vice-présidents du ComEx.



Le Président a expliqué que le Secrétariat a lancé l'appel à candidatures pour le poste de Président du CC EOS en janvier. Trois candidatures ont été reçues avant la date limite fixée au mois de mars. Toutes trois ont été ratifiées par les membres du ComEx pour passer à l'étape suivante de la candidature.

Un Comité d'évaluation a ensuite été approuvé par ce ComEx, composé du Président actuel belge, d'Irene Prieto, vice-présidente espagnole du ComEx, de Geert Meun, membre néerlandais du ComEx, de Conor Nolan, retraité depuis 2018 de son poste de Secrétaire exécutif du CC EOS, et de Sean O'Donoghue, Président du CC Pélagique (PelAC).

Après réception de toutes les candidatures, le Comité d'évaluation a examiné en détail les réponses et s'est réuni en ligne le 14 juin pour discuter non seulement de l'évaluation, mais aussi de diverses préoccupations qui ont été soulevées au cours de cette procédure.

- Désignation du Président par consensus : Il s'agit d'une exigence de l'annexe 3 de la Politique Commune de la Pêche, Art 2 d : "Chaque Conseil Consultatif désigne un président par consensus. Le président agit de manière impartiale".
- Procédure du CC EOS: La procédure utilisée par le CC EOS a été élaborée en tenant compte de cette exigence de consensus, ainsi que du fait qu'il s'agit d'un poste rémunéré. Les candidatures ont été évaluées conformément aux règles de passation des marchés afin de juger de l'expertise présentée par les candidats ainsi que de leur proposition financière. Cette procédure identifie également que dans le cas où ce Comité Exécutif ne peut parvenir à un consensus, une nouvelle procédure doit être lancée qui doit ignorer tous les résultats précédents.
- Répartition géographique : une question a été soulevée concernant la répartition géographique du Président du CC EOS, du Président du CC EOS et du siège du Secrétariat du CC EOS. Lorsque le CC a été créé en 2005, les membres devaient trouver leurs marques en matière de collaboration et de coopération et, à l'époque, les différents rôles étaient répartis entre divers États membres. Au fil des ans, le CC a mûri de sorte qu'avec la révision des Règles de Procédure en 2021, les rôles du Président du CO EOS et du Président du CC EOS ont été amalgamés dans le rôle de Président du CC EOS. À l'aube de sa vingtième année d'existence, les membres ont appris à se connaître et à se faire confiance. Le Secrétariat fonctionne de manière neutre dans l'intérêt de tous les membres, son personnel étant composé d'Allemands et d'Italiens.

Ceci étant dit, le Comité d'évaluation a estimé à l'unanimité que John Lynch est le meilleur candidat pour prendre la relève en tant que Président au mois d'octobre. Le Président a invité John Lynch à faire une présentation aux membres du ComEx réunis.

M. Lynch a remercié le Président et le Comité d'évaluation pour leur évaluation et leur décision finale. Il a rappelé que sa première implication avec le CC a eu lieu en 2009 à Madrid, où il a parlé de la gestion des raies. Depuis lors, il est resté impliqué dans ce travail, démontrant la persévérance du Conseil à aborder les problématiques jusqu'à ce que des avis efficaces soient élaborés. Issu d'une entreprise familiale de pêche, M. Lynch a passé près de 40 ans en mer et continue de posséder et d'exploiter un navire de pêche au poisson blanc de 22 mètres. Sa vaste expérience en mer lui a permis d'acquérir une connaissance directe de la législation européenne et des autres législations ayant une incidence sur la pêche et l'environnement. Il a souligné que la compréhension de ces réglementations a un impact profond sur la vie quotidienne des pêcheurs, d'où l'importance d'apporter cette expérience au sein du CC EOS. Depuis 25 ans, M. Lynch est actif au sein de son Organisations de



Producteurs locale, dont il est actuellement le PDG. Son implication dans le CC EOS dure depuis 15 ans. Il a commencé par présider le Groupe de Discussion sur les Raies et préside aujourd'hui le Groupe de Travail 1 sur la Mer d'Irlande. Pour ce qui est de l'avenir, M. Lynch entend assurer la continuité du bon travail réalisé par le CC sous sa précédente direction. Il a souligné l'importance de maintenir une composition équilibrée et inclusive, représentant toutes les parties prenantes du milieu marin, y compris les pêcheurs, les organisations de producteurs, les groupes environnementaux et les organisations de pêche récréative. La collaboration et la recherche de consensus, fondées sur des faits scientifiques solides, seront ses principes directeurs s'il est approuvé en tant que Président.

Le Président a demandé aux membres du Comité Exécutif s'il y avait un consensus pour la nomination de John Lynch.

M. Beltran a indiqué qu'il participe habituellement au ComEx en tant qu'observateur mais que, dans le cas présent, il agit en tant que mandataire de Jesus Lourido Garcia. M. Lourido Garcia a déjà exprimé son opinion sur la question par courriel au Secrétariat. Il a exprimé son inquiétude concernant l'évaluation des candidats, reconnaissant la présence d'une équipe chargée d'évaluer les trois candidats à partir de critères auxquels M. Beltran n'a pas eu accès. Il a souligné que les membres du ComEx devraient avoir davantage d'influence dans de telles situations. Ils ont été mis au courant d'une décision sans avoir été informés du processus de prise de décision. M. Beltran a noté que les Secrétariats des CC viennent généralement compléter les Présidents en termes de pays de provenance, assurant ainsi une distribution et une représentation adéquates au niveau des États membres. Il a estimé qu'il manquait des informations au niveau du ComEx concernant la décision d'évaluation, qui a été présentée comme un résultat nécessitant une confirmation sans détails d'évaluation des autres candidats. Il s'est interrogé sur l'implication de Sean O'Donoghue au nom du CC pour les stocks pélagiques (PELAC).

Bruno Dachicourt a déclaré que c'était la première fois qu'il était impliqué dans l'élection d'un Président du CC avec plusieurs candidats et il est d'accord avec M. Beltran sur la nécessité d'une plus grande clarté dans le processus. Il s'attendait à ce que les candidats se présentent aux réunions du CC EOS. Il est d'accord avec le Comité d'évaluation mais attend plus de détails quant à l'évaluation réalisée, ce qui complique la formulation d'une opinion sur le choix du Comité.

Pauline Stephan partage la position de M. Dachicourt et s'étonne que le Comité ne présente qu'un seul candidat sans consulter les collègues du ComEx.

M. Murphy a salué la présence de trois candidats, notant que les membres du ComEx ont été contactés pour se mettre d'accord sur le choix du Comité, en suivant les procédures décrites. Il estime que M. Lynch est un excellent candidat et regrette la situation. Il estime que le Comité d'évaluation a fait du bon travail à l'égard de trois excellents candidats et que les procédures sont claires. Il a demandé quels changements les autres membres aimeraient obtenir.

Alexandra Philippe a remercié le Comité d'évaluation pour son travail et a souligné l'importance de la représentation équilibrée entre hommes et femmes au sein du Comité d'évaluation à l'avenir. Elle estime que le comité devrait classer les candidats et que le ComEx devrait trouver un consensus, et se dit surprise de ne pas avoir pu présenter sa candidature.

Gérald Hussenot s'est demandé si l'Assemblée générale devait remettre en question les résultats du Comité d'évaluation et a suggéré d'organiser des élections.



Irene Prieto est d'accord avec M. Beltran, déclarant que le processus n'était pas démocratique et a appelé à des conditions égales pour les trois candidats, suggérant un changement dans les procédures d'élection.

Le Président a déclaré que les questions soulevées ont été abordées au sein du Comité, qui a suivi les Règles de procédure et a tenu les membres du ComEx informés. Il a évoqué la possibilité de modifier les règles, mais pas au cours d'un processus en cours. Il a précisé que M. O'Donoghue avait été proposé par le Secrétariat et approuvé par le ComEx, parce qu'il était un Président actif et qu'il comprenait les exigences de ce poste, ainsi que son engagement intense au sein du CC EOS. En l'absence de consensus, il a suggéré de relancer la procédure et d'envisager une demande officielle de révision et de modification du règlement intérieur.

M. Robert a souligné que la situation était inédite, puisque trois candidats se présentaient en même temps, et a insisté sur la nécessité pour chacun d'exprimer son opinion. Il a suggéré de permettre aux trois candidats de se présenter avant que le ComEx ne fasse un choix.

Mme Mathies a ajouté que toutes les informations nécessaires avaient été fournies et que les Règles de Procédure indiquaient clairement que le Comité d'évaluation prenait la décision et qu'il revenait au ComEx de désigner le candidat. Elle a souligné que le poste est rémunéré et qu'il relève donc des règles de l'UE en matière de marchés publics, ce qui nécessite une procédure d'appel d'offres.

Mme Stephan a évoqué la règle des sept jours de consultation en cas d'informations importantes en vertu de l'article 37 des Règles de Procédure, notant qu'elle n'avait pas reçu d'informations sur le candidat.

Mme Mathies a précisé que cet article fait référence à l'approbation d'avis/documents et qu'il s'agit d'une désignation et non d'une élection, comme indiqué dans la PCP.

M. Dachicourt s'est référé à l'article 34, demandant plus de détails sur les critères d'évaluation et sur le poids attribué à chaque critère. Il a exprimé son besoin d'obtenir plus d'informations sur le système de notation et les présentations des candidats, ne se sentant pas prêt à prendre une décision sans les informations nécessaires.

M. Lynch s'est dit confiant dans le fait que le Comité a suivi les règles, mais si le ComEx estime qu'elles ne sont pas appropriées, le processus devrait recommencer ou être effectivement modifié.

Selon M. Robert, il pourrait y avoir une troisième option. "Au lieu de recommencer la procédure ou de changer les Règles de Procédure, nous devrions respecter notre histoire et faire ce que nous avons fait pour les Présidents précédents." Dans le passé, les membres du ComEx étaient confinés dans une pièce jusqu'à ce qu'ils se mettent d'accord et désignent un seul candidat. M. Robert a suggéré que cette méthode pourrait être efficace pour les futures sélections. Il estime que tout le monde devrait avoir la possibilité d'exprimer son opinion. Il n'est peut-être pas nécessaire de relancer la recherche de candidats, car le problème réside dans la méthode de sélection. M. Robert a proposé d'organiser un comité et une réunion spécifiques pour gérer ce processus. Il a insisté sur le fait que trois candidats devraient être autorisés à se présenter. Ensuite, les candidats devraient quitter la salle, permettant au ComEx d'en choisir un, ce qui, selon lui, représente une approche démocratique.



Mme Mathies a répondu que, du point de vue du Secrétariat, toutes les informations nécessaires avaient été fournies. Selon les Règles de Procédure, le Comité d'évaluation prend des décisions et les soumet au ComEx pour approbation, un processus communiqué en janvier. Elle a indiqué que la nomination du Comité d'évaluation avait été communiquée à tous les membres et approuvée à l'unanimité. S'il y avait des questions, les membres avaient deux semaines pour y répondre, mais aucune requête ou commentaire n'a été reçu pendant cette période. Mme Mathies a précisé à nouveau qu'il s'agit d'un poste rémunéré au sein du CC, soumis aux règles de passation de marchés de l'UE, qui nécessitent une procédure formelle, y compris une évaluation détaillée basée sur un système de points. Si l'ensemble du ComEx devait participer à cette évaluation, chaque candidature devrait être examinée par chaque membre. Afin de rationaliser le processus et de se conformer aux règles de passation des marchés, le Comité d'évaluation a été nommé. Mme Mathies a rappelé l'importance de respecter ces règles et a précisé que ce détail au niveau de la procédure n'avait peut-être pas été bien compris.

M. Murphy a pris acte des préoccupations de toutes les personnes présentes, mais a souligné que l'accent devait être mis sur la sélection d'un nouveau Président. S'appuyant sur son expérience des procédures de sélection de postes en dehors du CC, il a noté que les comités de sélection établissent généralement des critères pour une évaluation uniforme. Il s'est demandé s'il existait un ensemble de critères uniformes pour tous les CC et a souligné qu'une fois le comité de sélection choisi, aucune objection n'a été soulevée quant à ses décisions. Il est d'accord avec la suggestion d'envisager une représentation équitable entre hommes et femmes, mais il a rappelé que tout le monde savait qui avait été choisi pour prendre la décision et qu'aucune question n'avait été soulevée à ce moment-là. Enfin, M. Murphy a fait part de son embarras pour le candidat choisi, notant que la situation actuelle donne une mauvaise image du CC. Il a souligné que les procédures ont été suivies méticuleusement et que l'accent devrait être remis sur la reconnaissance des trois candidats excellents pour le poste. Le Président a rappelé que les Règles les Procédure ont été modifiées en 2021. À l'époque où il était le seul candidat, le ComEx lui a demandé de se présenter de manière informelle. "Le Comité d'évaluation est là précisément pour sélectionner un candidat et éviter les problèmes liés à l'élection, car nous devons parvenir à un consensus. La seule façon de recommencer avec la même procédure est de n'avoir qu'un seul candidat".

M. Robert estime que les membres du ComEx devraient se réunir et parvenir à un consensus sur un candidat avant que le processus d'évaluation ne recommence.

Selon M. Murphy, il s'agit d'une procédure dangereuse qui risque fort de provoquer des divisions internes au sein du CC. Il estime que la seule voie à suivre serait de modifier les Règles de Procédure.

ACTION : Le Secrétariat relancera la procédure de désignation du Président et demandera aux membres du CC EOS de proposer des candidats au poste de Président.

Le Président a souligné que le ComEx peut se préparer à l'avance et se mettre d'accord sur un candidat de manière informelle s'il le souhaite. Cependant, le Secrétariat ne peut pas être impliqué.

Mme Mathies a précisé que le Secrétariat demandera des nominations, mais que c'est au ComEx de décider s'il veut nommer un seul candidat. Les membres peuvent également proposer de modifier les Règles de Procédure.



5. Dialogue avec le GEM EOS - Dirk van Guyze, Gouvernement flamand, Agence pour l'agriculture et la pêche

Avant de donner la parole à M. Van Guyze, le Président a donné un aperçu des sujets sur lesquels le CC EOS envisage de coopérer avec le groupe des EM.

- Tourteau
- Mesures Techniques en Mer Celtique/ Mer d'Irlande
- Coquille Saint-Jacques
- Évaluation de la PCP/Obligation de Débarquement
- Aiguillat commun
- Merlu
- Définition de la pêche dirigée
- Energies Renouvelables en Mer
- ZMP au Royaume-Uni

M. Van Guyze a annoncé que la première réunion du GT EM aura lieu le 10 juillet. Son objectif est de discuter du programme de travail et d'assurer le suivi de certains points avant les vacances d'été, puis de poursuivre les discussions en septembre. Il a ajouté que les EM essaieront d'améliorer la collaboration avec les CC, notamment en ce qui concerne les délais de consultation pour les recommandations communes. Dans l'ensemble, les principaux thèmes du programme de travail de la présidence belge sont les suivants :

- Recommandation Commune modifiant le plan de rejet, en particulier pour poursuivre le travail commencé sur la limande-sole.
- Mesures Techniques. La Commission travaille sur un acte d'exécution et les États membres discuteront de la nécessité d'une recommandation conjointe pour modifier, compléter, abroger ou déroger aux mesures techniques.
- Suivi/discussion sur l'avis du CC EOS :
 - o Recommandation Commune possible sur l'avis du CC EOS/CC Mer du Nord/MAC sur le Tourteau.
 - Recommandation Commune possible sur l'avis du CC EOS concernant la gestion de la pêche au rouget
 - o Discussions/interactions possibles sur la coquille Saint-Jacques
- Suivi des plans de gestion des pêches du Royaume-Uni et des consultations à venir.
- Questions relatives à l'effort de pêche à la suite du Brexit, en relation avec la difficulté de débarquer au Royaume-Uni.

Il a conclu en indiquant qu'un calendrier avec les dates provisoires des réunions a été partagé avec le Secrétariat.

ACTION : Les membres enverront au Secrétariat les sujets à proposer au GEM EOS lors de la prochaine réunion du 10 juillet.

6. Aperçu du Programme de Travail et du Budget du CC EOS pour les années 19 et 20 (Secrétariat)



Voir <u>ces diapositives</u> sur les réunions, le programme de travail et le budget.

Mme Mathies a présenté une proposition sur les lieux de réunion pour 2025, en particulier : Paris pour les réunions de mars et Vigo pour les réunions de juillet, toutes deux en personne. Elle a demandé au ComEx d'approuver ces nouveaux lieux de réunion. Les lieux de réunion ont été approuvés sans objection.

7. QUESTIONS DIVERSES

Il n'y a pas de questions diverses.

8. Synthèse des actions convenues et des décisions prises par le Président

1	Les membres enverront les questions relatives à l'intervention du Directeur Donatella au	
	Secrétariat pour un suivi avec la DG MARE.	
2	Le Secrétariat relancera la procédure de désignation du Président et demandera aux membres	
	du CC EOS de proposer des candidats au poste de Président.	
3	Les membres enverront au Secrétariat les sujets à proposer au GEM EOS lors de la prochaine	
	réunion du 10 juillet.	

Participants

	Membres du CC EOS			
José Beltran	OPP-7 Burela			
Emiel Brouckaert	Rederscentrale			
Bruno Dachicourt	ETF			
Falke De Sager	Rederscentrale VZW			
Gérald Hussenot Desenonges	Blue Fish			
John Lynch	ISEFPO			
Geert Meun	VisNed			
Patrick Murphy	ISWFPO			
Alexandra Philippe	EBCD			
Corentine Piton	France Pêche Durable et Responsable			
Irene Prieto	OPPF4			
Dominic Rihan	KFO			
Jean-Marie Robert	Pêcheurs de Bretagne			
Pauline Stephan	CNPMEM			
Durk van Tuinen	Nederlandse Vissersbond			
Arthur Yon	ANOP			
Experts et observateurs				
Thomas Brégeon	DG MARE			
Fabrizio Donatella	DG MARE			
Manu Kelberine	CRPM de Bretagne			
Suso Lourido Garcia	OP Puerto de Celeiro			



CONSEIL CONSULTATIF POUR
LES EAUX OCCIDENTALES
SEPTENTRIONALES
WATERS
ADVISORY COUNCIL

CONSEJO CONSULTIVO PARA LAS ÁGUAS NOROCCIDENTALES

Aodh O'Donnell	IFPO		
Dominique Thomas	OP CME MMN		
Dirk van Guyze	Department of Agriculture and Fisheries		
Secrétariat du CC EOS			
Mo Mathies	Executive Secretary		
Matilde Vallerani	Deputy Executive Secretary		

